

Ville de Rennes

ENQUÊTE PUBLIQUE

du 27 novembre au 11 décembre 2023

Déclassement d'une emprise du domaine public
située entre l'avenue des Pays-Bas et la résidence 11 square de
Nimègue

Arrêté Ville de Rennes du 17 octobre 2023



La commissaire enquêtrice
Annick Liverneaux

SOMMAIRE

PARTIE I RAPPORT

1/ PRESENTATION de L'ENQUÊTE PUBLIQUE

- 1.1 Objet de l'enquête publique
- 1.2 Cadre juridique
- 1.3 Nature et présentation du projet de déclassement du domaine public
- 1.4 Composition du dossier d'enquête publique

2/ ORGANISATION de L'ENQUÊTE PUBLIQUE

- 2.1 Désignation du commissaire enquêteur
- 2.2 Prise de connaissance du dossier et visite des lieux
- 2.3 Publicité de l'enquête publique

3/ DÉROULEMENT DE L'ENQUÊTE PUBLIQUE

- 3.1 Modalités de communication du projet de déclassement et tenue des permanences
- 3.2 Récapitulatif des observations

PARTIE II AVIS ET CONCLUSIONS

1/ RAPPEL DU PROJET DE DECLASSEMENT

2/ ANALYSE DES OBSERVATIONS ET REQUÊTES

3 / AVIS ET CONCLUSIONS DU COMMISSAIRE ENQUÊTEUR

PARTIE I RAPPORT

1/ PRESENTATION de L'ENQUÊTE PUBLIQUE

1.1 Objet de l'enquête publique

Cette enquête publique concerne le projet de déclassement d'une emprise du domaine public routier métropolitain pour une surface d'environ 1550 m², correspondant au parking situé sur la parcelle LO 102 à Rennes et à un espace vert localisé entre la parcelle LO 102 et la parcelle LO 108.

L'arrêté n° 2023-4959 en date du 17 octobre 2023, signé par monsieur Marc Hervé 1^{er} adjoint délégué à l'Urbanisme, fixe les modalités de l'enquête publique. Elle se déroulera du 27 novembre 2023 au 11 décembre 2023 inclus, soit pendant 15 jours consécutifs.

1.2 Cadre Juridique

Le code de la voirie routière et notamment les articles L 141-3 et R 141-4 et suivants ;

Le code des relations entre le public et l'administration et notamment les articles L 134-1 et R 134-6 et suivants ;

Le Code général des collectivités territoriales ;

La délibération du Conseil Municipal de la Ville de Rennes approuvant le dossier de création de la Zone d'Aménagement Concerté (ZAC) Blosne-Est en date du 5 mars 2012 ;

La délibération du Conseil Municipal de la Ville de Rennes approuvant le dossier de réalisation de la ZAC Blosne-Est en date du 20 janvier 2014 ;

Le projet de réalisation d'un programme immobilier mixte au sein de la ZAC Blosne-Est sur le lot E06;

La liste des commissaires enquêteurs en Ille et Vilaine pour l'année 2023 ;

Les pièces du dossier soumis à enquête publique ;

L'arrêté n° 2023-4494 du 21 septembre 2023 portant délégation de signature à Monsieur Marc Hervé, premier adjoint, délégué à l'Urbanisme.

1.3 Nature et présentation du projet de déclassement du domaine public

Le quartier du Blosne fait l'objet d'un programme de renouvellement urbain traduit dans les objectifs de la ZAC Blosne-Est créée le 5 mars 2012 et actualisée le 20 janvier 2014.

Le projet de déclassement est situé dans le quartier du Blosne entre l'Avenue des Pays-Bas et la résidence du square Nimègue, au sud de la station de métro « Triangle ». L'urbanisation de ce quartier date des années 1970, elle se présente sous forme de grands ensembles de logements dans une trame bâtie très lâche, avec de nombreux parkings et des voiries surdimensionnées.



L'Avenue des Pays-Bas en 2005.

Afin de pouvoir accueillir de nouvelles constructions à vocation du tertiaire et des logements en respectant les objectifs du ZAN (Zéro Artificialisation Nette), il est envisagé la densification et le resserrement des fonctions urbaines autour des stations de métro du Blosne.

Ce projet s'inscrit dans la continuité des aménagements et constructions déjà réalisés plus au nord avec la livraison des programmes du Quadri et du pôle associatif Polyblosne.

Il est en cohérence avec les objectifs généraux de la ZAC Blosne-Est :

- ✓ Favoriser la mixité sociale en diversifiant le parc de logements et en accueillant de nouvelles fonctionnalités et services,
- ✓ Intensifier les fonctions urbaines en renforçant le pôle de centralité Zagreb/ Yougoslavie et les abords de la station de métro du Triangle,
- ✓ Fédérer les espaces verts du quartier dans un projet général de parc en réseaux et favoriser ainsi les parcours piétonniers et les circulations douces,
- ✓ Consolider le maillage des équipements publics et associatifs, le niveau de services et d'activités économiques,
- ✓ Organiser, structurer les mobilités et les déplacements afin de faire évoluer les pratiques :
 - Apaiser la circulation des grands axes et privilégier les mobilités douces,
 - Réduire les emprises foncières à destination de l'automobile,
 - Rendre plus lisible les espaces publics dédiés aux modes de déplacements alternatifs.

Et avec les objectifs fixés par le Plan de Déplacements Urbain de Rennes-Métropole :

- ✓ Développer un urbanisme favorable aux modes alternatifs à la voiture,
- ✓ Développer la multimodalité (cars, trains, bus, métro...) et les modes de déplacements de proximité (vélos, marche à pied),
- ✓ Réduire l'usage du mode de déplacement automobile individuel,
- ✓ Adapter et hiérarchiser la trame viaire,

Objet du déclassement

L'avenue des Pays-Bas constituée de deux chaussées de 2 voies chacune est très large, son profil date d'une époque où les voiries étaient dimensionnées pour fluidifier un trafic automobile important. Le

développement des transports en commun et notamment la construction du métro permet aujourd'hui de réaménager l'espace public et d'optimiser les emprises dédiées à l'automobile en les réduisant à leurs stricts besoins fonctionnels. Les emprises ainsi libérées auront vocation à mettre en œuvre les objectifs du projet urbain et à accueillir de nouvelles constructions.

En concomitance de l'objet de cette enquête publique, un parking de 45 places existant en rive Est de l'Avenue des Pays Bas sera supprimé pour laisser place à un ensemble immobilier à destination mixte tertiaire/logements (programme E07a de la ZAC Blosne-Est).

Ce parking est occupé principalement comme parc relais par des automobilistes extérieurs à Rennes qui rejoignent la station de métro toute proche.

La suppression de ces stationnements entrainera donc un report sur l'offre existante aux alentours de la station de métro du Triangle, au détriment des habitants des résidences voisines. Afin de prévenir ce désagrément, le parking aérien de 50 places situé entre le futur siège du groupe Angevin et la résidence de logements locatifs sociaux du square Nimègue sera réaménagé pour réserver son usage aux résidents. Il sera cédé à Espacil-Habitat qui est propriétaire de la résidence.

La cession de cette emprise d'environ 1 550 m² faisant partie du domaine public de voirie nécessite une enquête publique en préalable à son déclassement afin de le céder à Espacil-Habitat.

La désaffectation du parking sera effectuée auparavant.



1.4 Composition du dossier d'enquête publique

Le dossier d'enquête a été réalisé par les services de Rennes Métropole, il s'intitule :

DECLASSEMENT PARTIEL DU DOMAINE PUBLIC ROUTIER

**Ville de Rennes
Avenue des Pays-bas/Square de Nimègue
Parking 11 square de nimègue**

Enquête publique

Il contient les pièces suivantes :

Arrêté n°2023-4959 en date du 17 octobre 2023 – DAUH - Service Foncier – Voiries et infrastructures – Enquête publique ouverture et organisation – Rennes ZAC Blosne Est – Avenue des Pays-bas et résidence 11 square de Nimègue – Déclassement -

Notice explicative

1. Contexte
2. Objet du déclassement
3. La description du projet
4. L'impact du projet sur le fonctionnement du domaine public routier et les mesures compensatoires

Rapport de la Police Municipale n° 1143 en date du 2 novembre 2023

Constat d'affichage de l'avis d'enquête publique sur les 2 panneaux posés au niveau du parking

Publicité de l'enquête publique

Photocopies des annonces parues dans les pages légales des journaux :

Ouest France du 10 novembre 2023 et du 28 novembre 2023.

7 Jours Petites Affiches du 11 novembre 2023 et du 2 décembre 2023.

Attestations de parutions Médialex.

Registre d'enquête publique.

2/ ORGANISATION de L'ENQUÊTE PUBLIQUE

2.1 Désignation du commissaire enquêteur

Madame Annick Liverneaux, inscrite sur la liste des commissaires enquêteurs 2023 du Département d'Ille et Vilaine, a été désignée pour diligenter l'enquête publique par l'arrêté municipal n° 2023-4959 en date du 17 octobre 2023.

2.2 Prise de connaissance du dossier et visite des lieux

Madame Guillemot, du Service Foncier de Rennes Métropole, en charge du dossier, a assuré la transmission des pièces du dossier au commissaire enquêteur, par internet et par courrier.

Un premier échange téléphonique a permis de caler les dates d'enquête publique, des permanences, et les moyens mis en œuvre pour la publicité de l'enquête.

Le 14 novembre 2023, le commissaire enquêteur s'est rendu sur le site du projet de déclassement. Cette visite a permis de reconnaître les lieux et les alentours immédiats du parking.

L'emprise à déclasser est située devant la façade Ouest de l'immeuble de logement square de Nimègue. Elle supporte un parking d'environ 50 places presque toutes occupées le jour de ma visite.

Une réunion de présentation du projet a eu lieu ce même jour au service foncier de Rennes Métropole avec Madame Guillemot, Madame Cholet, Monsieur Bodin et Monsieur Sorel. Les pièces du dossier d'enquête publique ainsi que le registre ont été paraphés ce jour par le commissaire enquêteur.

2.3 Publicité de l'enquête publique

La publicité de l'enquête a été réalisée quinze jours avant l'ouverture de l'enquête publique puis pendant toute la durée de celle-ci de la manière suivante :

- Affichage de l'arrêté d'ouverture de l'enquête publique à l'Hôtel d'Agglomération de Rennes Métropole et à l'Hôtel de ville de Rennes.
- Mise en ligne sur le site Internet de Rennes Métropole : <https://metropole.rennes.fr>.
- Affichage de l'avis d'enquête publique sur les lieux du déclassement.
- Parution Ouest France du 10 novembre 2023.
- Parution 7 Jours Petites Affiches du 11 novembre 2023.
- Parution Ouest France du 28 novembre 2023.
- Parution 7 Jours Petites Affiches du 2 décembre 2023.

Un constat d'affichage a été établi par la police municipale en date du 2 novembre 2023.

3/ DÉROULEMENT de L'ENQUÊTE PUBLIQUE

3.1 Modalités de communication du projet de déclassement et tenue des permanences

A compter du lundi 27 novembre 2023, un exemplaire du dossier d'enquête publique ainsi qu'un registre coté et paraphé par le commissaire enquêteur, ont été tenus à la disposition du public pendant 15 jours consécutifs :

- à l'Hôtel de Rennes Métropole, 4 Avenue Henri Fréville à Rennes, au point info situé au rez-de-chaussée, aux jours et heures d'ouverture habituels des locaux, à savoir du lundi au vendredi de 9h30 à 12h30 et de 14h00 à 17h00.
- en ligne sur le site internet de Rennes Métropole accessible à l'adresse suivante : <https://metropole.rennes.fr> ;
- à la maison du projet du Blosne, Place Jean Normand à Rennes, aux jours et horaires suivants :
 - ✓ lundi 27 novembre et lundi 4 décembre de 14h00 à 17h00,
 - ✓ mercredi 29 novembre et mercredi 6 décembre de 14h30 à 17h30,
 - ✓ vendredi 1^{er} décembre de 9h30 à 12h30,
 - ✓ jeudi 7 décembre de 15h00 à 18h00.

Le commissaire enquêteur s'est tenu à la disposition du public à l'Hôtel de Rennes Métropole, au point info, lors des permanences du lundi 27 novembre 2023 de 9h30 à 12h30 et du lundi 11 décembre 2023 de 14h00 à 17h00.

Ouverture de l'enquête publique le 27 novembre 2023 à 9h30.

Permanence le lundi 27 novembre 2023 de 9h30 à 12h30.

Aucune visite pendant cette permanence.

Permanence le lundi 11 décembre 2023 de 14h00 à 17h00.

Aucune visite pendant cette permanence.

Clôture de l'enquête le lundi 11 décembre 2023 à 17h15.

A l'issue de l'enquête publique, j'ai constaté que l'enquête publique n'avait suscité aucune déposition dans le registre d'enquête, aucun courrier postal ou informatique n'ont été reçus.

3.2 Récapitulatif des observations

Je note que cette enquête publique n'a suscité aucune déposition de la part du public, ni sur le registre d'enquête publique, ni par courrier, ni par mail, malgré la bonne communication effectuée sur place par le biais de l'affichage ou par les parutions de l'avis d'enquête dans les journaux.

L'emprise foncière objet du déclassement supporte actuellement un parking d'environ 50 places situé devant la résidence Square de Nimègue. L'offre de stationnement dans le quartier paraît satisfaire les habitants du quartier. Il n'est pas question de supprimer ce parking, les riverains ne se sont pas mobilisés pour manifester leur désaccord sur le déclassement de son l'emprise.

Procès-verbal des observations du public

Le 12 décembre 2023, un procès-verbal attestant que l'enquête publique n'avait recueilli aucune observation a été remis au maître d'ouvrage, Rennes Métropole - Service Foncier, en charge de ce dossier.

Le commissaire enquêteur exprimera son avis dans la partie II « Conclusions et Avis ».

Le 18 décembre 2023

Le commissaire enquêteur, Annick Liverneaux.

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Annick Liverneaux', with a long horizontal flourish extending to the right.

PARTIE II CONCLUSIONS ET AVIS

1/ RAPPEL DU PROJET DE DECLASSEMENT

Le quartier du Blosne fait l'objet d'un programme de renouvellement urbain traduit dans les objectifs de la ZAC Blosne-Est créée le 5 mars 2012 et actualisée le 20 janvier 2014.

Le projet de déclassement est situé dans le quartier du Blosne à l'Est de l'Avenue des Pays-Bas, au sud de la station de métro « Triangle ». L'urbanisation de ce quartier date des années 1970, elle se présente sous forme de grands ensembles de logements dans une trame bâtie très lâche, avec de nombreux parkings et des voiries surdimensionnées.



L'Avenue des Pays-Bas en 2005.

Afin de pouvoir accueillir de nouvelles constructions à vocation du tertiaire et des logements en respectant les objectifs du ZAN (Zéro Artificialisation Nette), il est envisagé la densification et le resserrement des fonctions urbaines autour des stations de métro du Blosne.

Il est en cohérence avec les objectifs généraux de la ZAC Blosne-Est :

- ✓ Favoriser la mixité sociale en diversifiant le parc de logements et en accueillant de nouvelles fonctionnalités et services,
- ✓ Intensifier les fonctions urbaines en renforçant le pôle de centralité Zagreb/ Yougoslavie et les abords de la station de métro du Triangle,
- ✓ Fédérer les espaces verts du quartier dans un projet général de parc en réseaux et favoriser ainsi les parcours piétonniers et les circulations douces,
- ✓ Consolider le maillage des équipements publics et associatifs, le niveau de services et d'activités économiques,
- ✓ Organiser, structurer les mobilités et les déplacements afin de faire évoluer les pratiques :
 - Apaiser la circulation des grands axes et privilégier les mobilités douces,
 - Réduire les emprises foncières à destination de l'automobile,
 - Rendre plus lisible les espaces publics dédiés aux modes de déplacements alternatifs.

Et avec les objectifs fixés par le Plan de Déplacements Urbain de Rennes-Métropole :

- ✓ Développer un urbanisme favorable aux modes alternatifs à la voiture,
- ✓ Développer la multimodalité (cars, trains, bus, métro...) et les modes de déplacements de proximité (vélos, marche à pied),
- ✓ Réduire l'usage du mode de déplacement automobile individuel,
- ✓ Adapter et hiérarchiser la trame viaire,

Objet du déclassement

L'avenue des Pays-Bas est restructurée pour ne conserver qu'une seule chaussée à double sens sur la voie Ouest actuelle. Les emprises ainsi libérées auront vocation à mettre en œuvre les objectifs du projet urbain et accueillir de nouvelles constructions. Dans cet objectif, un parking de 45 places existant en rive Est de l'Avenue des Pays Bas va être supprimé pour laisser place à un ensemble immobilier à destination mixte tertiaire/logements.

Ce parking est actuellement utilisé comme parc relais par des automobilistes extérieurs à Rennes qui rejoignent la station de métro toute proche. Sa suppression risque d'entraîner un report sur le parking de la résidence Nimègue au détriment des habitants. Afin de prévenir ce désagrément, le parking aérien de 50 places situé entre le futur siège du groupe Angevin et la résidence de logements locatifs sociaux du square Nimègue sera réaménagé pour réserver son usage aux seuls résidents. Il sera ensuite cédé à Espacil-Habitat qui est propriétaire de la résidence.

L'objet de cette enquête publique vise donc à déclasser du domaine public routier une surface d'environ 1 550 m² correspondant au parking afin de réaliser sa cession au bénéfice d'Espacil-Habitat.

La désaffectation de cette emprise sera effectuée préalablement à son déclassement.



2/ ANALYSE DES OBSERVATIONS ET REQUÊTES

Cette enquête publique portait sur le déclassement d'une portion du domaine public routier située dans le quartier du Blosne à Rennes pour une superficie d'environ 1550 m². Cette emprise supporte actuellement un parking d'environ 50 places au droit de la résidence square de Nimègue.

L'objectif du déclassement est de céder le parking à Espacil Habitat après installation d'un contrôle d'accès réservé aux seuls habitants de la résidence. Il n'y aura aucun impact pour les riverains sur l'utilisation de ce parking.

Malgré la bonne information de la tenue de l'enquête publique et la mise à disposition du dossier au point info de Rennes Métropole et à la maison du projet du Blosne, le déclassement de l'emprise supportant le parking de stationnement n'a suscité aucune observation de la part du public.

3 / AVIS ET CONCLUSIONS DU COMMISSAIRE ENQUÊTEUR

A l'issue de cette enquête publique et après avoir examiné tous les éléments du dossier :

Je considère que la densification de l'urbanisation autour des stations de métro de la ville de Rennes est cohérente avec les objectifs de réduction des déplacements automobiles. Les voiries et les espaces publics très largement dimensionnés correspondaient à des besoins de déplacement et de stationnement automobiles aujourd'hui obsolètes.

La construction d'un nouvel ensemble immobilier à proximité de la station Triangle et des lignes de bus performantes est judicieuse puisqu'elle permet de construire de nouveaux logements tout en limitant les déplacements automobiles. Je note que l'immeuble disposera en sous-sol de places de stationnement en conformité avec le PLUi de Rennes métropole.

Par contre, la suppression du parking de 45 places constituant l'assiette du projet immobilier va sans doute créer un report de stationnement sur le parking de la résidence Nimègue tout proche. Afin de dissuader les automobilistes extérieurs de venir stationner au plus près de la station de métro, et ainsi les encourager à utiliser les parcs relais et les lignes de transport en commun, il est nécessaire de réserver l'usage du parking du Square de Nimègue aux seuls habitants de la résidence.

Le déclassement de son emprise permettra de céder le parking à Espacil Habitat qui assurera la gestion du contrôle d'accès.

En conclusion, j'émet un avis favorable sur le projet de déclassement de l'emprise du domaine public supportant le parking du Square de Nimègue pour une surface d'environ 1550 m².

Le 18 décembre 2023

Le commissaire enquêteur, Annick Liverneaux.



ANNEXES



ATTESTATION DE PARUTION

Rennes, le 19 octobre 2023

Hebdomadaire d'informations générales, judiciaires et légales
1 rue La Chalotais - BP 80338
35103 RENNES CEDEX
Tél. 02 99 79 39 09
email : annoncelegale@7jours.fr

PARUTION :

Département : 35

Journal : 7 Jours

Date de parution : 11 novembre 2023

APPELS D'OFFRES - AVIS D'ENQUETE

*Cette annonce est commandée pour paraître sous réserve de conformité à son usage.
Cette attestation est produite, sous réserve d'incidents techniques et/ou de cas de force majeure.*

COMMUNE DE RENNES **1ER AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE**

de déclassement du
domaine public métropolitain -
Entre l'Avenue des Pays-Bas et le 11
Square de Nimègue

Par arrêté n° 2023- 4959 en date du 17
octobre 2023

La Ville de Rennes a décidé l'ouverture d'une enquête publique relative au déclassement de l'emprise du domaine public métropolitain situé entre l'Avenue des Pays-Bas et le 11 Square de Nimègue à Rennes.

Pendant cette enquête, qui se déroulera du lundi 27 novembre 2023 à 8h45 au lundi 11 décembre 2023 à 17h15 inclus, toute personne intéressée pourra :

- venir consulter le dossier s'y rapportant du lundi au vendredi de 9h30 à 12h30 et de 14h00 à 17h00 à l'Hôtel de Rennes Métropole, Point Info (rez-de-chaussée), 4 Avenue Henri Fréville - 35200 Rennes, en ligne sur le site internet de Rennes Métropole : <https://metropole.rennes.fr>, À la Maison du Projet du Blossne, Place Jean Normand, Rennes, aux jours et horaires suivants :
 - lundi 27 novembre et lundi 4 décembre : de 14h00 à 17h00
 - mercredi 29 novembre et mercredi 6 décembre : de 14h30 à 17h30
 - vendredi 1^{er} décembre : de 9h30 à 12h30
 - jeudi 7 décembre : de 15h00 à 18h00
 - consigner ses observations sur le registre d'enquête mis à disposition au Point Info de l'Hôtel de Rennes Métropole ;
 - ou les adresser par écrit au commissaire-enquêteur, Rennes Métropole - Service Foncier, 4 avenue Henri Fréville - CS 93111 - 35031 Rennes Cedex ou dauh-foncier@rennesmetropole.fr.
- Madame Annick Liverneaux, commissaire-enquêtrice, se tiendra à la disposition du public à l'Hôtel de Rennes Métropole le lundi 27 novembre 2023 de 9h30 à 12h30 ainsi que le dernier jour de l'enquête, soit le lundi 11 décembre 2023, de 14h00 à 17h00.

L237J10865

Le Président, Guillaume Lalau

Rennes, le 19 octobre 2023

Hebdomadaire d'informations générales, judiciaires et légales
1 rue La Chalotais - BP 80338
35103 RENNES CEDEX
Tél. 02 99 79 39 09
email : annoncelegale@7jours.fr

PARUTION :

Département : 35

Journal : 7 Jours

Date de parution : 2 décembre 2023

APPELS D'OFFRES - AVIS D'ENQUETE

*Cette annonce est commandée pour paraître sous réserve de conformité à son usage.
Cette attestation est produite, sous réserve d'incidents techniques et/ou de cas de force majeure.*

COMMUNE DE RENNES

2^{EME} AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

de déclassement du domaine public métropolitain - Entre l'Avenue des Pays-Bas et le 11 Square de Nimègue

Par arrêté n° 2023- 4959 en date du 17 octobre 2023

La Ville de Rennes a décidé l'ouverture d'une enquête publique relative au déclassement de l'emprise du domaine public métropolitain situé entre l'Avenue des Pays-Bas et le 11 Square de Nimègue à Rennes.

Pendant cette enquête, qui se déroulera du lundi 27 novembre 2023 à 8h45 au lundi 11 décembre 2023 à 17h15 inclus, toute personne intéressée pourra :

- venir consulter le dossier s'y rapportant du lundi au vendredi de 9h30 à 12h30 et de 14h00 à 17h00 à l'Hôtel de Rennes Métropole, Point Info (rez-de-chaussée), 4 Avenue Henri Fréville - 35200 Rennes, en ligne sur le site internet de Rennes Métropole : <https://metropole.rennes.fr>, À la Maison du Projet du Blossne, Place Jean Normand, Rennes, aux jours et horaires suivants :

- lundi 27 novembre et lundi 4 décembre : de 14h00 à 17h00
- mercredi 29 novembre et mercredi 6 décembre : de 14h30 à 17h30
- vendredi 1^{er} décembre : de 9h30 à 12h30

- jeudi 7 décembre : de 15h00 à 18h00
- consigner ses observations sur le registre d'enquête mis à disposition au Point Info de l'Hôtel de Rennes Métropole ;

- ou les adresser par écrit au commissaire-enquêteur, Rennes Métropole - Service Foncier, 4 avenue Henri Fréville - CS 93111 - 35031 Rennes Cedex ou dauh-foncier@rennesmetropole.fr.

Madame Annick Liverneaux, commissaire-enquêtrice, se tiendra à la disposition du public à l'Hôtel de Rennes Métropole le lundi 27 novembre 2023 de 9h30 à 12h30 ainsi que le dernier jour de l'enquête, soit le lundi 11 décembre 2023, de 14h00 à 17h00.

L237J10866

Le Président, Guillaume Lalau





MEDIALEX

Annonces Légales & Formalités

10, Rue de breil - CS 56324 - 35063 RENNES CEDEX
SAS au capital de 480.000 € - SIREN 353 403 074 RCS RENNES - APE 7312Z

CS 56324 - Téléphone : 02 99 26 42 00 - Télécopie : 0 820 309 009

annonces.legales@medialex.fr

<https://www.medialex.fr>

De la part de : **Marielle RENOULT**

DESTINATAIRE : **VILLE DE RENNES**

Béatrice GUILLEMOT

Date et heure d'envoi : 20/10/2023 09:17:08

Votre référence :

Nombre de pages transmises : 1 (dont celle-ci)

Numéro d'ordre : **73445739**

ATTESTATION DE PARUTION

(sous réserve d'incidents techniques)

Nous soussignés, Médialex Agence d'annonces légales et judiciaires SAS au capital 480 000€, représentée par son représentant permanent David SHAPIRO, déclarons avoir reçu ce jour le texte d'une annonce légale concernant :

1er AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Déclassement du domaine public métropolitain

Entre l'Avenue des Pays-Bas et le 11 Square de

Nimègue

Cette annonce paraîtra sur le(s) support(s) et à(ux) la date(s) indiquée(s) ci-dessous :

OUEST-FRANCE

ILLE ET VILAINE

Le 10/11/2023

David SHAPIRO
Représentant permanent de Médialex



MEDIALEX
Annonces Légales & Formalités

10, Rue de breil - CS 56324 - 35063 RENNES CEDEX
SAS au capital de 480.000 € - SIREN 353 403 074 RCS RENNES - APE 7312Z

CS 56324 - Téléphone : 02 99 26 42 00 - Télécopie : 0 820 309 009

annonces.legales@medialex.fr

<https://www.medialex.fr>

De la part de : **Marielle RENOULT**

DESTINATAIRE : **VILLE DE RENNES**

Béatrice GUILLEMOT

Date et heure d'envoi : 20/10/2023 09:18:33

Votre référence :

Nombre de pages transmises : 1 (dont celle-ci)

Numéro d'ordre : **73445747**

ATTESTATION DE PARUTION

(sous réserve d'incidents techniques)

Nous soussignés, Médialex Agence d'annonces légales et judiciaires SAS au capital 480 000€, représentée par son représentant permanent David SHAPIRO, déclarons avoir reçu ce jour le texte d'une annonce légale concernant :

2ème AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Déclassement du domaine public métropolitain

**Entre l'Avenue des Pays-Bas et le 11 Square de
Nimègue**

Cette annonce paraîtra sur le(s) support(s) et à(ux) la date(s) indiquée(s) ci-dessous :

OUEST-FRANCE

ILLE ET VILAINE

Le 28/11/2023

David SHAPIRO
Représentant permanent de Médialex



RENNES
POLICE
MUNICIPALE
2, rue Gambetta
BP3126
35031 RENNES CEDEX
Tél. 02.23.62.25.20



RAPPORT DE
CONSTATATIONS

N° 1143/PM/2023

02 novembre 2023

Feuille 1/4

OBJET : Constat d'affichage AVIS D'enquête Publique.
PIÈCE JOINTE : Planche photographique

---L'an deux mille vingt-trois, le deux novembre, à onze heures et trente minutes ---
---Nous soussignés, SALMS Raitis Brigadier-chef Principale de Police Municipale---
---Agent de police judiciaire adjoint, en fonction à la ville de Rennes, ---
---Dûment agréés et assermentés---
---Accompagnée LEMOUSE Fabrice Brigadier-chef Principale,
MICAULT Thomas Gardien-Brigadier de Police Municipale. ---
---Agissant revêtus de nos tenues d'uniforme et de nos insignes réglementaires, et
conformément aux ordres de nos chefs. ---
---Vu le code de procédure pénal notamment les articles 21,2°, 21-2, D14.1, 429, 53,
73, 78-6---
---Vu le Code Général des Collectivités Territoriales notamment l'article et L2212-2-
---Vu le code de la sécurité intérieur notamment les articles L.511-1 et L.511-2---
---Assistée ADAM Alban Gardien-Brigadier stagiaire de Police Municipale. ---
---Rapportons les faits suivants ---

---Ce jour, sur instruction hiérarchique, nous est demandé de nous transporter à
Avenue Pays Bas intersection Square Nimègue afin de constater la présence des
panneaux de déclaration préalable d'affichage AVIS D'enquête Publique sur le lieux
dit parking. ---

---A onze heures et trente-cinq minutes, arrivons sur les lieux et constatons que les
quatre affiches jaunes apposées au niveau des parkings publics avec Objet :
Déclaration Préalable d'affichage AVIS D'enquête Publique par Arrêté n°2023-1210
du 18 octobre 2023 et Arrêté n°2023-4959 du 17 octobre 2023 indiquant de
déclassement partiel du domaine public routier Ville de Rennes sont présentes. ---

---Effectuons des clichés photographiques des panneaux et de son emplacement et
rendons compte de l'ensemble des éléments à notre station directrice. ---

---Quittons les lieux et effectuons un retour au poste pour rédaction du présent
rapport. ---

---Rapport fait et clos ce jour à quatorze heures. ---

Destinataires

1ex : Mme La Maire de la
ville de RENNES S/C du
Directeur de la Police
Municipale

1ex : Archives DPMDP

Le Rédacteur



RENNES
POLICE
MUNICIPALE
2, rue Gambetta
BP3126
35031 RENNES CEDEX
Tél. 02.23.62.25.20
Fax 02 23 62 25 29

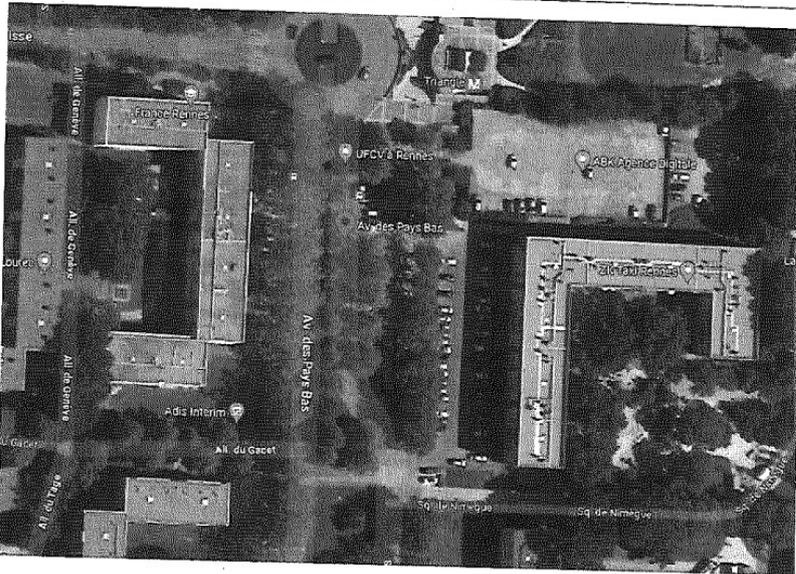


**RAPPORT DE
CONSTATATION**

N° 1143 /PM/2022

02 Novembre 2023

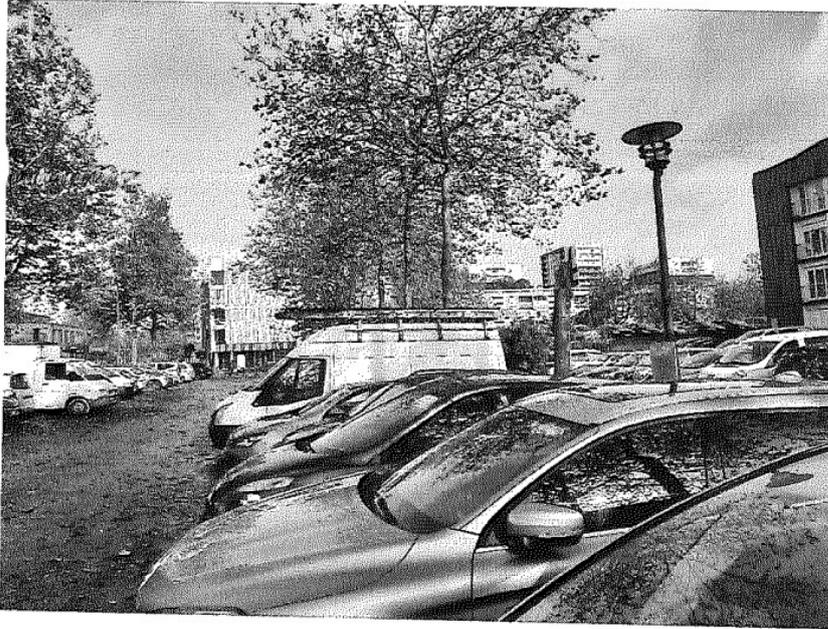
OBJET : Planche Photographique – Constat d'affichage



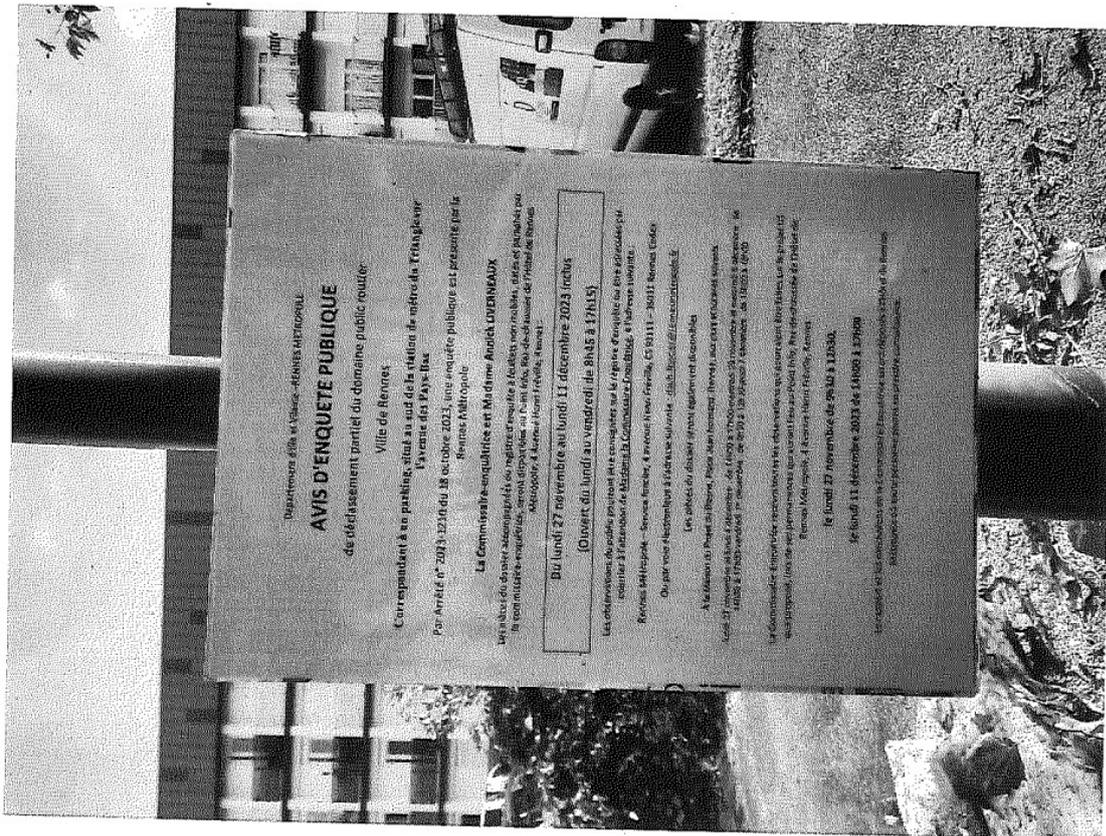
Prise de vue aérienne des emplacements concernés pour le constat d'affichage.



Prise de vue du parking Square de Nimègue.



Prise de vue du parking des pays bas.



Prise de vue rapprochée du deuxième panneau situé parking des pays bas.